

**Forêt de Fontainebleau : Larchant - la Dame Jouanne - Villiers sous Grez - IGN 2417 OT**

19,2 km

Parking de départ : Parking devant la mairie de Larchant.

Prendre ruelle de la Mairie, longer la basilique, tourner à droite sur la rue de l'Eglise jusqu'à la rue de la Libération (D16), la remonter sur quelques mètres puis tourner à droite dans la rue de Paris.

Sur GR13 : Le tracé du GR 13 suit la rue de Paris puis se poursuit en tant que chemin du Larry St Marc. Plus loin le GR 13 rencontre le circuit balisé n°19 du Tour du Golfe de Larchant (TGL 19) en un tracé commun pendant quelques 200 m. Laisser le GR à droite pour continuer sur le TGL 19 (PK 1,2).

Sur TGL 19 : Suivre ce sentier qui tourne en périphérie ouest et nord de la Forêt Domaniale de la Commanderie jusqu'à rejoindre le GR 13 après la Fontaine St Bernard. Traverser la route de Busseau à Larchant (PK 5), passer devant le "Chalet Jobert" et continuer à gauche sur le tracé commun du GR13 et TGL 19 pour monter sur les rochers de la Dame Jouanne. Passer par Maunoury puis continuer sur le GR 13 à gauche en abandonnant le TGL 19 qui part à droite.

Sur GR13 : Le sentier descend dans un talweg puis remonte de l'autre côté. A mi-pente, quitter le GR 13 et continuer tout droit sur un sentier non balisé (PK 7).

Hors balisage : Suivre ce sentier qui continue de monter vers "les Cabanes" avant de retrouver la route Busseau-Larchant. Emprunter cette route à droite pour aller à Busseau et reprendre le GR 13.

Sur GR13 : 400 m après être passé sous l'autoroute (PK 9,8), abandonner ce GR qui bifurque à droite pour continuer tout droit sur un PR.

Sur PR : Après 500 m tourner à droite pour entrer à Villiers-sous-Grez par la rue G. Bachet puis, en continuation, la rue R. Lefèvre. Au carrefour suivant, tourner à droite sur la rue de la Croix Lambert où nous retrouvons le GR 13 (PK 10,8).

Sur GR13 : Suivre la rue de la Croix Lambert puis rue de Nemours à droite. Au carrefour avec la rue des Bordeaux, prendre le sentier en face de cette rue (GR 13) en direction du stade. Le sentier continue en montant au Rocher St Etienne avant de redescendre sur la route Larchant-Villiers.

Hors balisage : Prendre cette route à gauche, passer sous l'autoroute puis au carrefour suivant (PK 12,3) prendre la route jusqu'à Busseau pour retrouver le tracé du GR13.

Sur GR13 : Après environ 1 km, soit 100 m après avoir croisé le chemin des Cabanes, ce GR tourne à droite, le quitter alors en empruntant le sentier qui continue tout droit.

Hors GR : 500 m plus loin, le sentier rattrape un PR qu'il suit sur environ 300 m jusqu'au chemin de la Chapelle-la-Reine à Nemours (PK 15,2). Tourner à droite sur ce chemin et 500 m plus loin retrouver le tracé du TGL 19.

Sur TGL 19 : Suivre la branche gauche de ce TGL. Après avoir traversé la route Larchant-Busseau, laisser le TGL à droite et continuer le sentier à gauche pour rattraper le GR13 sur le chemin de la Chapelle-la-Reine à Larchant.

Sur GR13 : Prendre alors la section gauche du GR. Passer par le Rocher de la Justice (PK 17), puis le Rocher de l'Eléphant avant de retrouver le tronçon de GR 13 emprunté à l'aller. Regagner le parking par ce même itinéraire.

**Variante : À partir du Rocher de l'Eléphant, il est possible de choisir la section de TGL 19 qui passe à proximité de la Fontaine St Mathurin au sud du GR13 pour rejoindre plus loin le tronçon commun à l'aller et au retour.**